



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien sur la commune de Messac

Il sera procédé du **mardi 2 mai au mardi 6 juin 2023 inclus**, soit une durée de 36 jours, dans la commune de Messac à une enquête publique sur le dossier de demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et les éléments complémentaires à l'étude d'impact présentés par la sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC pour le projet de parc éolien.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC, 29 rue du Danemark 56 400 BRECH,
Courriel :yp.windstrom.france@orange.fr

Les dossiers soumis à l'enquête publique seront mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- en version papier à la mairie de Messac, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
- en version papier et en version électronique, mise à disposition sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17 000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public" et sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-messac>

Monsieur Jean-Marie CLERGET, retraité de l'armée et de l'industrie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition à la mairie de Messac aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Messac – Le Bourg, 17130 MESSAC. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.
- par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr
- sur le registre d'enquête dématérialisé suivant : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-messac>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Messac, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

Mardi 02 mai 2023 : 9h-12h

Lundi 22 mai 2023 : 14h-17h00

Jeudi 11 mai 2023 : 14h-17h00

Jeudi 1er juin 2023 : 14h-17h00

Mercredi 17 mai 2023 : 9h-12h

Mardi 6 juin 2023 : 14h-17h00

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur l'autorisation environnementale modificative.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Messac,
- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement
- sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime